

Seniorenresidenz Petite Suisse • Beaufort



Päiperléck

Aides et Soins à Domicile - Résidences Seniors



Logement Encadré (LE) • Fiche Tarifaire

FORFAIT ACCUEIL & ENCADREMENT

Tarif Mensuel Location Individuelle		Pour les Couples Forfait pour la 2 ^{ème} personne	
Appartement avec balcon (62m ²)	3.824€	Appartement avec balcon (62m ²)	2.035€/mois

Tarifs soumis à l'indexation et valables jusqu'à révocation.

Prestations Incluses :

Pension complète :

- Petit déjeuner buffet avec café et/ou thé & eau
- Déjeuner : Entrée • Plat • Dessert & eau,
- Goûter avec café et/ou thé,
- Dîner buffet avec café et/ou thé & eau

Encadrement assuré par notre personnel qualifié présent sur place 24h/7j

Téléalarme : inclus

Charges locatives incluses : eau, électricité, chauffage, poubelles

Réception occupée 7j/7 et une garde de nuit 7j/7 assurée par notre personnel qualifié

Abonnements TV, Téléphone & Internet* inclus
(* si applicable et selon disponibilité technique)

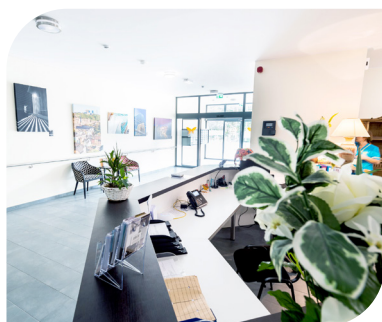
Pour votre sérénité complète, nous vous proposons des prestations "A la Carte" :

- **Préparation Pillbox** : 175€/mois (TTC)
(Contrôle et préparation des médicaments • Explication du traitement)
- **Forfait Buanderie** : 188€/mois (TTC)
- **Frais d'étiquetage unique** : 188€ (TTC)
- **Location garage/stationnement** : 86€/mois (TTC)
- **Frais unique de transfert ou d'activation d'un numéro de téléphone** : 81€ (HTVA)
- **Prestations de coiffure, pédicure etc.** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident
- **Forfaits d'accompagnement et de déplacement** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Mme Flavia Gaspar
Chef de Structure

Tél. : 24 25 37 01
Email : flavia.gaspar@paiperleck.lu



Assurance obligatoire pour l'aménagement privé (meubles, objets de valeur) entre le locataire et une compagnie d'assurance luxembourgeoise. Une copie du contrat d'assurance conclu devra être remise au chef de structure lors de la signature du contrat d'hébergement.

Le locataire s'engage à fournir une caution correspondant à 2 mois de loyer. Le locataire s'engage à fournir au chef de structure la preuve de paiement de la caution avant l'entrée en jouissance des lieux loués.

Seniorenresidenz Petite Suisse • Beaufort



Päiperléck

Aides et Soins à Domicile - Résidences Seniors



Logement Encadré (LE) • Fiche Tarifaire

FORFAIT ACCUEIL & ENCADREMENT

Tarif Mensuel en Colocation

Appartement avec balcon (62m²) comprenant
une chambre (+/- 16m²) avec kitchenette et salle de bains communes

2.822€

Tarifs soumis à l'indexation et valables jusqu'à révocation.

Prestations Incluses :

Pension complète :

- Petit déjeuner buffet avec café et/ou thé & eau
- Déjeuner : Entrée • Plat • Dessert & eau,
- Goûter avec café et/ou thé,
- Dîner buffet avec café et/ou thé & eau

Encadrement assuré par notre personnel qualifié
présent sur place 24h/7j

Préparation Pillbox : inclus

(Contrôle et préparation des médicaments • Explication du traitement)

Téléalarme : inclus

Charges locatives incluses : eau, électricité,
chauffage, poubelles

Réception occupée 7j/7 et une garde de nuit 7j/7
assurée par notre personnel qualifié

Abonnements TV, Téléphone & Internet* inclus
(* si applicable et selon disponibilité technique)

Pour votre sérénité complète, nous vous proposons des prestations "A la Carte" :

- **Forfait Buanderie** : 188€/mois (TTC)
- **Frais d'étiquetage unique** : 188€ (TTC)
- **Location garage/stationnement** : 86€/mois (TTC)
- **Frais unique de transfert ou d'activation d'un numéro de téléphone** : 81€ (HTVA)
- **Prestations de coiffure, pédicure etc.** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident
- **Forfaits d'accompagnement et de déplacement** :
Tarifs sur demande et à la charge du résident

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Mme Flavia Gaspar
Chef de Structure

Tél. : 24 25 37 01

Email : flavia.gaspar@paiperleck.lu



Assurance obligatoire pour l'aménagement privé (meubles, objets de valeur) entre le locataire et une compagnie d'assurance luxembourgeoise. Une copie du contrat d'assurance conclu devra être remise au chef de structure lors de la signature du contrat d'hébergement.

Le locataire s'engage à fournir une caution correspondant à 2 mois de loyer. Le locataire s'engage à fournir au chef de structure la preuve de paiement de la caution avant l'entrée en jouissance des lieux loués.